

**Automne
2026**



**Consignes
de la
rentrée**

**Début des cours
le lundi 24 août 2026**

Ici, c'est toi!



Table des matières

Récupération de l'horaire en ligne.....	3
Modification d'horaire.....	4
Ajustement de cheminement.....	4
Désinscription de cours.....	5
Abandon de cours.....	6
Annulation de session.....	6
Carte étudiante.....	7
Numéro d'assurance sociale.....	7
Vignette de stationnement.....	8
Carte OPUS.....	8
Agenda.....	9
Casier.....	9
Demandes de documents officiels.....	9
Microsoft Office 365.....	9
Sport-Études.....	10
Sans rendez-vous - Cheminement scolaire.....	10
Nous joindre	11
Ma Réussite à Terrebonne.....	12



Horaire

Récupération de l'horaire en ligne

Quand? À partir de **15 h, le vendredi 14 août**
jusqu'au **lundi 17 août, 23 h 59**

Où? Deux possibilités :

- **Omnivox version Web (sur un ordinateur)**
Dans **Mes services Omnivox / Horaire de cours**
- **Omnivox Application mobile**
Dans **Services / Horaire de cours**

Il est obligatoire de téléverser ta photo pour ta carte étudiante au plus tard le 3 août 2026.
En l'absence de celle-ci, tu ne pourras pas récupérer ton horaire.

Si tu ne récupères pas ton horaire avant la date limite, ton admission sera annulée.

Il est donc très important d'écrire un MIO à ton API si tu ne peux pas le récupérer avant la date limite.

Pour connaître le nom de ton API, clique [ICI](#).

Modification d'horaire

Quand? À partir de **10 h, le mardi 18 août** jusqu'au **jeudi 20 août, 10 h**

Où? Deux possibilités :

- **Omnivox version Web (sur un ordinateur)**
Dans **Mes services Omnivox / Modification d'horaire**
- **Omnivox Application mobile**
Dans **Services / Modification d'horaire**

Des frais de 28 \$ NON REMBOURSABLES seront facturés pour chaque modification et devront être payés lors du changement. AUCUNE modification d'horaire ne sera faite aux bureaux des API.

N.B. Si aucune proposition de changement d'horaire n'est offerte, consulte ton Omnivox régulièrement durant la période de modifications d'horaire, il y en aura peut-être plus tard.

Tu as un plan d'intervention au SAIDE avec temps supplémentaire et tu dois modifier ton horaire?

Une journée sans rendez-vous est prévue le **18 août** pour analyser ta demande
de 8 h 30 à 11 h 00 et de 12 h 30 à 15 h 30.

- Seules les situations exceptionnelles et majeures seront prises en compte.
- Les préférences personnelles ou les contraintes de travail ne sont pas prises en compte.

Ajustement de cheminement

Comment?

Deux possibilités :

1. Remplis le formulaire **Ajustement de cheminement** disponible du 14 au 23 août sur le site Internet de Ma réussite à Terrebonne/Cheminement scolaire/Planification de mon cheminement scolaire/Horaire

Tout ajout ou retrait de cours **DOIT ÊTRE APPROUVÉ PAR TON API**. Si nécessaire, ton aide pédagogique te contactera pour discuter des conséquences possibles sur ton cheminement scolaire ou tes frais de scolarité.

2. Si tu préfères en discuter avec ton API, présente-toi au local A-208 selon l'horaire suivant (pas besoin de rendez-vous) :

- le lundi 17 août 8 h 30 à 11 h 00 | 12 h 30 à 15 h 30
- le jeudi 20 août 8 h 30 à 11 h 00 | 12 h 30 à 15 h 30
- le vendredi 21 août 8 h 30 à 11 h 00 | 12 h 30 à 15 h 30



Désinscription et abandon de cours



Comme indiqué sur le calendrier scolaire disponible sur le site Internet du Cégep, il y a deux dates importantes à retenir soit la date limite de **désinscription de cours** et la date limite d'**abandon de cours**. Ces dates limites s'appliqueront pour les cours d'une durée de 15 semaines (toute la session). Les cours condensés auront d'autres dates qui seront communiquées par MIO aux personnes étudiantes concernées.

Les désinscriptions et les abandons de cours **DOIVENT ÊTRE APPROUVÉS PAR TON API**.

Si nécessaire, ton aide pédagogique te contactera pour discuter des conséquences possibles sur ton cheminement scolaire ou sur tes frais de scolarité.

Désinscription de cours

Quand? La **date limite** pour une désinscription de cours est le **vendredi 18 septembre 2026**.

- Aucune mention d'échec ou d'abandon à ton bulletin d'études collégiales
- Aucun impact sur ta cote R

Comment? Deux possibilités :

- **Omnivox version Web (sur un ordinateur)**
Dans **Mes services Omnivox / Désinscriptions et abandons**
- **Omnivox Application mobile**
Dans **Services / Désinscriptions et abandons**

ou

Si tu as des questions ou des inquiétudes et que tu souhaites en discuter avec un API, présente-toi aux dates suivantes (pas besoin de rendez-vous) :

- | | |
|--|---|
| • Les mardis
25 août
1er, 8 et 15 septembre
12 h 30 à 13 h 30 | • Les jeudis
27 août
3, 10 et 17 septembre
12 h 30 à 13 h 30 |
| • Le vendredi
18 septembre
12 h 00 à 15 h 30 | |

Abandon de cours

Quand? La **date limite** pour un abandon de cours est le **mardi 3 novembre 2026**.

La période d'abandon est du 19 septembre au 3 novembre 2026.

Cette période te donne l'opportunité de réfléchir et d'évaluer plus longuement si tu souhaites demeurer inscrit à ton cours.

- Aucune mention d'échec à ton bulletin d'études collégiales
- Mention d'abandon (AE) à ton bulletin d'études collégiales
- Aucun impact sur ta cote R

Comment? Deux possibilités :

- **Omnivox version Web (sur un ordinateur)**
Dans **Mes services Omnivox / Désinscriptions et abandons**
- **Omnivox Application mobile**
Dans **Services / Désinscriptions et abandons**

OU

Si tu as des questions ou des inquiétudes et que tu souhaites en discuter avec un API, présente-toi aux dates suivantes (pas besoin de rendez-vous) :

- | | |
|--|---|
| • Les mardis
22 et 29 septembre
6 octobre (Horaire lundi)
13, 20 et 27 octobre
12 h 30 à 13 h 30 | • Les jeudis
24 septembre
15 octobre (Horaire lundi)
1er, 8, 22 et 29 octobre
12 h 30 à 13 h 30 |
| • Le mardi
3 novembre
12 h 00 à 15 h 30 | À partir du 4 novembre 2026, si tu cesses d'aller à un ou des cours inscrits à ton horaire, la mention échec sera indiquée à ton bulletin. |

Annulation de session

Si tu ne désires pas venir au Cégep à Terrebonne pour la prochaine session, tu dois effectuer ton désistement.

Quand? La **date limite** pour annuler ta session est le **vendredi 18 septembre 2026**.

Comment? Rempli le formulaire d'annulation de session en suivant le lien ci-dessous :
[Formulaire d'annulation de session Automne 2026](#)

Annulation avant 24 août 2026 : Remboursement à 100%

Annulation entre le 24 août et le 18 septembre 2026 : Remboursement à 50%



À faire

Carte étudiante virtuelle **OBLIGATOIRE**

Quand? Ta carte virtuelle sera accessible quelques jours avant la rentrée, si ce n'est pas déjà fait, nous t'invitons à prendre ta photo dès maintenant.



IMPORTANT

Si ta photo n'est pas téléchargée d'ici le 3 août, tu ne pourras pas récupérer ton horaire.

Comment? Deux possibilités :

- **Omnivox version Web** (Si tu veux téléverser une photo existante)
Dans **Mes services Omnivox / Dossier personnel / Photo d'identité**
- **Omnivox Application mobile** (Si tu fais un égoportrait «selfie»)
Dans **Services / Carte étudiante**

Numéro d'assurance sociale (NAS)

Pourquoi? Ton numéro d'assurance sociale est nécessaire pour l'émission de tes relevés d'impôts. Ces relevés permettront à tes parents ou toi d'obtenir un crédit d'impôt servant à compenser une partie des dépenses associées à tes études en réduisant l'impôt à payer.

Comment? Deux possibilités :

- **Omnivox version Web (sur un ordinateur)**
Dans **Mes services Omnivox / Dossier personnel / Numéro d'assurance sociale**
- **Omnivox Application mobile**
Dans **Services / Dossier personnel / Numéro d'assurance sociale**



Informations importantes

Vignette de stationnement **OBLIGATOIRE**

Le Cégep dispose de près de 800 places de stationnement. Les vignettes sont offertes sur le principe du premier arrivé, premier servi et sont valides pour une session.

Quand? Dès le 14 août

Comment? Deux possibilités :

- **Omnivox version Web (sur un ordinateur)**
Dans **Mes services Omnivox / Permis de stationnement**
- **Omnivox Application mobile**
Dans **Services / Permis de stationnement**

Lorsque tu auras complété les étapes, une vignette te sera réservée. Tu devras alors prendre rendez-vous afin de la récupérer en personne au cégep.

Pour information : Ressources matérielles – 450 470-0933 poste 5150

Carte OPUS - Transport en commun

Quand? Dès la récupération de ton horaire

Comment? Deux possibilités :

- **Omnivox version Web (sur un ordinateur)**
Dans **Mes services Omnivox / Carte Opus à tarif réduit**
- **Omnivox Application mobile**
Dans **Services / Carte Opus à tarif réduit**

Tu auras le choix : commander en ligne et recevoir ta carte par la poste ou te déplacer. Les frais sont payables en ligne par carte de crédit.

Tu peux faire l'achat de tes passages mensuels à la COOP.

Agenda

À partir du mercredi 19 août et en cours de session au Service de l'organisation et du cheminement scolaires, local A-208.

Casier

Quand? Dès le 14 août

Comment? Deux possibilités :

- **Omnivox version Web (sur un ordinateur)**
Dans **Mes services Omnivox / Casiers**
- **Omnivox Application mobile**
Dans **Services / Casiers**

Deux étudiants par casier. Si tu connais la personne avec qui tu aimerais être, fait la demande sur Omnivox / Casiers et ensuite donne le No de référence à ton ami.e. Si tu es seul.e, le système procédera au jumelage avec une autre personne seule.

Pour information : Ressources matérielles – 450 470-0933 poste 5150

Demandes de documents officiels

Quand? Tu peux faire la demande afin d'obtenir une **attestation d'inscription** dès maintenant. Cependant, tu dois attendre le début de la session avant de faire une demande pour une **attestation de fréquentation scolaire**.

Comment? Envoi un MIO à *Terrebonne Registraire* pour obtenir le document.

Si tu as besoin que le sceau du cégep soit apposé sur ton attestation, tu dois te présenter au comptoir du A-208 du lundi au vendredi de 8 h à 11 h 30 ou de 12 h 30 à 16 h pour en faire la demande.

Des frais de 6.90 \$ seront alors exigés.

Microsoft Office 365 et accès au réseau du cégep

Quelques jours avant la rentrée, tu devras installer la suite Office 365 gratuitement et accéder au réseau du cégep.

Regarde notre mini vidéo : promesse de simplicité et... zéro prise de tête! Tu en auras besoin... partout! Bref, c'est un incontournable. 😊

Le lien 👉 [ici](#).

Attention! Choisis le bon fuseau horaire : (UTC)-05 :00 Est (É.-U et Canada) lors de l'installation de ton Outlook.

Pour information : Service informatique - Local A-227

Programme Sport-Études

Le programme de Sport-études permet aux étudiants-athlètes de poursuivre des études collégiales tout en pratiquant un sport de haut niveau.



Étudiants-athlètes admissibles :

- Athlètes de haut niveau membre de l'Alliance Sports-Études
OU
- Athlètes de haut niveau qui s'entraînent un minimum de 10 heures par semaine
OU
- Athlètes de niveau excellence, étile, relève ou espoir
- Joueurs de hockey de l'Armada (LHJMQ), des Cobras (junior AAA), d'Ulysse Académie et de Somang.

Comment? Contacte Jean Pelletier par mio, afin d'obtenir des informations ou t'inscrire au programme.

Des frais de 58\$/session sont exigés pour tous les étudiants du programme Sport-Études.

Période de sans rendez-vous - cheminement scolaire

Sache que même après les périodes de désinscription et d'abandon de cours, il y aura des périodes de sans rendez-vous pour ton cheminement scolaire!



- Tu as une question rapide?
- Tu as besoin d'information scolaire ou professionnelle?
- Ton API n'a plus de place dans son agenda?
- Tu as besoin d'un petit conseil pour ton orientation?
- Tu as une urgence?

**Présente-toi au local A-208 sans rendez-vous, les mardis et jeudis
entre 12 h 30 à 13 h 30, jusqu'au 10 décembre 2026.**



Nous joindre

Service de l'organisation et du cheminement scolaires

Par courriel : Terrebonne.registratre@cegep-lanaudiere.qc.ca

Par MIO : Terrebonne registratre

Réseaux sociaux et site Web du cégep



Cégep de Lanaudière à Terrebonne



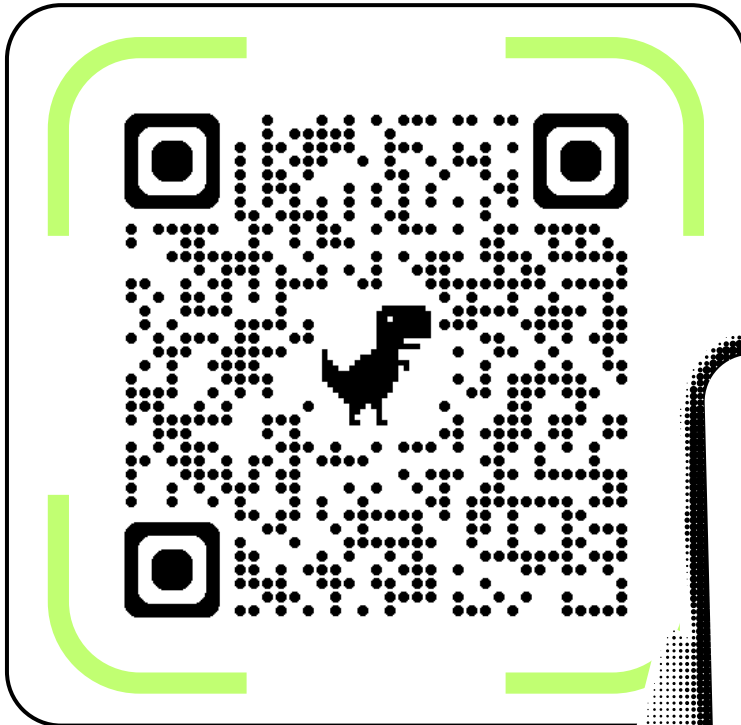
cegepterrebonne



Facebook - Cégep à Terrebonne

TA RÉUSSITE

COMMENCE ICI



SCANNE
LE CODE QR
POUR ACCÉDER
AU SITE!

[MAREUSSITEATERREBONNE.CEGEP-
LANAUDIERE.QC.CA](http://MAREUSSITEATERREBONNE.CEGEP-
LANAUDIERE.QC.CA)



NOUVEAU SITE WEB

- > RESSOURCES ET SERVICES
- > OUTILS INTERACTIFS
- > BOTTIN DES SERVICES
- > ET PLUS ENCORE